

Année académique 2025 - 2026

Département de l'Education et du Social

Bachelier: assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 45 Fax: +32 (0) 65 40 41 55 Mail: social.mons@helha.be

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: social.montignies@helha.be

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: social.montignies@helha.be

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél: +32 (0) 10 48 29 63 Fax: Mail: social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 205 Economie sociale							
Ancien Code	SOAS2B05	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS2050 + CEAH2050						
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Isabelle TAILDON (taildoni@helha.be) HELHa Campus Montignies Thierry DECKX (deckxt@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Thierry DECKX (deckxt@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Bernard CONTER (conterb@helha.be)						
Coefficient de pondération		40					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à parfaire la compréhension des mécanismes de l'économie et l'analyse de leur impact sur les inégalités sociales. Pour cela, elle propose à l'étudiant de découvrir une autre manière de penser l'activité économique et ses articulations avec le social. Ce faisant, elle pose l'Economie sociale comme une alternative permettant de replacer l'homme au centre de l'activité économique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e)e Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 : Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 : Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 3 INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE
 - 3.1 Construire son identité professionnelle

- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 8 Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
 - 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Définir et comprendre le concept d'économie sociale
- II. Expliquer les principes inhérents à l'économie sociale
- III. Identifier sa spécificité au regard des autres courants de pensée économique
- IV. Mesurer l'impact des choix économiques sur les politiques sociales
- V. Apporter une réflexion personnelle et argumentée sur les alternatives qu'offre l'économie sociale

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B05A Economie sociale 48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B05A Economie sociale 48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B05X Economie sociale 48 h / 4 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B05A Economie sociale 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B05A Economie sociale 40

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B05A Economie sociale 40

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B05X Economie sociale 40

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B05A Economie sociale 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département de l'Education et du Social

Bachelier: assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél: +32 (0) 65 40 41 45 Fax: +32 (0) 65 40 41 55 Mail: social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie sociale							
Ancien Code	7_SOAS2B05A	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	MEAS2051		•				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h				
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle TAILDON (taildoni@helha.be)						
Coefficient de pondération		40					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Le cours d'économie sociale s'inscrit dans le prolongement du cours d'économie de première année. En effet, après avoir analysé le système économique néolibéral et montré les inégalités économiques et sociales qu'il génère, le cours d'économie sociale a pour objet d'envisager une alternative à ce système. Il s'agit de situer l'activité de production et de consommation de biens et service en phase avec les enjeux sociétaux actuels entre autre le développement durable et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

Il est essentiel pour de futurs assistants sociaux de cerner les articulations entre les sphères économiques et sociales afin de contribuer au développement d'une économie au service de l'homme et en lien avec les divers besoins des populations. Il s'agira de montrer que l'économie sociale, par sa diversité, son pluralisme idéologique, et ses contours non figés, contribue à une répartition plus juste des ressources de la collectivité et une production de biens et de services dans le respect des valeurs humaines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

- I. Citer les valeurs inhérentes à l'économie sociale
- II. Extraire d'une présentation d'institution la manière dont elle décline, dans le travail quotidien, ces valeurs.
- III. Synthétiser, analyser et critiquer les éléments permettant de dire que l'économie sociale s'affirme comme vecteur de développement durable
- IV. Au travers d'une expérience concrète, traduire l'action des entreprises d'économie sociale comme soutenant les droits économiques, sociaux et culturels des populations.
- V. Contextualiser un projet d'économie sociale en fonction de critères socioéconomiques d'une région.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction : présentation de l'économie sociale et des valeurs humanistes qui la guident.
- Retour sur le développement du capitalisme et les inégalités socioéconomiques qui en découlent
- L'économie sociale et le développement durable
- L'économie sociale comme vecteur de promotion et d'effectivité des droits économiques et sociaux
- Analyses d'expériences de terrain dans les pays du nord comme du sud.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, travaux de groupe, intervention d'invités, analyse d'expériences de terrain.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponses pendant le cours. Des séances de cours encadrées par l'enseignante seront consacrées aux travaux de groupe.

La présence au cours est vivement recommandée.

Sources et références

- ATTALI J., L'économie positive, éditions fayard, 2013.
- ATTALI J., L'économie de la vie, éditions fayard, 2020.
- BOYER R., L'économie sociale et solidaire : Une utopie réaliste pour le XXI ème siècle, éditions Les Petits Matins, 2023.
- BARDOS-FELTORONYI N., Comprendre l'économie sociale et solidaire, éditions couleur livres, 2004.
- COTTIN MARX S., MYLONDO B., Travailler sans patron. Mettre en pratique l'économie sociale et solidaire, éditions Gallimard, 2024.
- DEFOURNY J et al, L'économie sociale au Nord et au Sud., éditions de boeck, 2006.
- DEFOURNY J., NYSSENS M., Economie sociale et solidaire, socioéconomie du 3è secteur, éditions de boeck, 2017.
- FOUREL C., La nouvelle économie sociale, éditions Syros, 2021.
- SADDIER J., Pour une économie de la réconciliation, éditions Les Petits Matins, 2024.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des powerpoints sont à disposition des étudiants. Quelques documentaires sont visionnés et analysés en classe.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Travail de groupe : 40 points pour l'écrit et 10 points pour la présentation orale.
 Le travail doit être déposé sur la plateforme Connected au plus tard le dernier jour de cours.
 Une présentation orale de ce travail sera organisée lors des deniers cours.
- Examen oral :
 - Il aura lieu en janvier et portera sur l'ensemble de la matière vue pendant le quadrimestre, ainsi que sur le travail de groupe. L'examen comprendra des questions ouvertes visant à évaluer la compréhension des concepts et des expériences d'économie sociale.
- Étudiants en crédits résiduels :
 La matière du cours, ainsi que les modalités du travail et de l'examen, sont identiques à celles de l'année en cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50				
Période d'évaluation	Exo	50			Exo	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'usage de l'IA (Copilot et autres) est autorisé dans les limites de la charte de la HELHa et doit être référencée. Il est strictement interdit de s'approprier comme siens des propos générés par l'intelligence artificielle. Cette disposition rappelle l'article 165 du Règlement Général des Études (RGE).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).